



# SUBSIDES POUR LES CLUBS:

## ADEPS & INFRASPORTS

# TABLE DES MATIÈRES

## 1. Subsidés disponibles auprès de l'Adeps & Infraspports:

- Subside Adeps pour l'Action sportive locale
- Subside Adeps Notoriété
- Subside Adeps Achat de Matériel
- Plateforme « Subsidés » de l'Adeps
- Subsidés Infraspports
- Autres subsidés

## 3. Personnes de contact Adeps et Infraspports

# 1. SUBSIDES DISPONIBLES



# SUBSIDE: ACTION SPORTIVE LOCALE



# SUBVENTIONS ADEPS POUR L'ACTION SPORTIVE LOCALE

[Accueil](#) > Subventions ADEPS pour l'action sportive locale

## A propos de l'Adeps

- L'ADEPS C'EST...
- CENTRES ADEPS
- CENTRES DE CONSEIL DU SPORT
- LES CENTRES PERMANENTS DE PRÉPARATION PHYSIQUE (CPP)
- ADEPS MAG
- CLÉS POUR LA FORME

## Subventions ADEPS pour l'action sportive locale

### Contexte global

Suite aux nombreuses incohérences entre les réglementations actuellement en vigueur (Camp Sportif, Programme de Développement Sportif, Sport pour Tous - Promotion, Sport de Quartier, Eté Jeunesse, Eté Sport et Mon Club Mon Ecole) l'ADEPS a souhaité rassembler dans un seul texte ces différentes possibilités de subvention.

Le progiciel « SUBside » permettra en plus d'alléger les demandes de subvention en complétant un formulaire en ligne.

- o [Le mode d'emploi du progiciel SUBside](#)

**Rappel** : les Centres de Conseil du Sport (actifs en Wallonie et à Bruxelles) sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration d'une politique sportive globale.

- o [Que sont les Centres de Conseil du Sport ?](#)

**LES CENTRES DE CONSEIL  
DU SPORT EN VIDÉO**

### Objectif du nouveau décret « Subventions ADEPS pour l'action sportive locale »

Le dispositif a pour objectif de :

1. **Simplifier** les processus de manière à rendre le subventionnement de l'organisation d'activités sportives plus rapide, plus cohérent, plus compréhensible par les utilisateurs et d'améliorer ainsi le service rendu au public;
  2. Inciter les acteurs du monde sportif (bénéficiaires) à concevoir, sur le moyen ou le long terme, une **politique sportive axée sur le développement du sport**, plutôt que sous la forme d'une série d'actions ponctuelles, rarement coordonnées. Cette manière d'opérer laissera une place importante à la créativité, à l'innovation et à l'adaptation aux situations locales spécifiques.
- o [Décret](#)
  - o [Arrêté d'exécution](#)
  - o [Arrêté fixant les orientations prioritaires pour l'année 2019](#)
  - o [PowerPoint de présentation \(novembre 2018\)](#)
  - o [Présentation du décret en vidéo \(novembre 2018\)](#)
  - o [Photos des séances d'information](#)
  - o [Manuel d'aide à l'élaboration d'un programme sportif](#)

## L'Adeps vous propose

- POINTS VERTS
- STAGES
- CYCLES
- ÉVÉNEMENTS
- OFFRES D'EMPLOI

## L'Adeps vous accompagne

- LES ÉCOLES ET L'ADEPS
- FORMATION DES CADRES SPORTIFS
- SPORT DE HAUT NIVEAU
- FÉDÉRATIONS SPORTIVES
- HANDISPORT
- LE SPORT ET L'EUROPE
- BAROMÈTRE DE LA CONDITION PHYSIQUE
- ADEPS ET SOCIÉTÉ
- VIVONS SPORT



Accès à mon adeps

ADEPS  
MAGAZINE DU #4

#BEACTIVE

DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Points verts

Mon job ADEPS

TROUVER  
UN STAGE

Trouver un cycle

Formation  
des cadres sportifs

Lettre d'information

Albums photos

f t y i

Numéros d'urgence

**Subsides pour l'Action Sportive Locale :**  
**subsides pour soutenir les activités de promotion (initiations, green summer, ...), perfectionnement (entraînements interclubs, ...), etc.**

**Lien site Adeps:**  
<http://www.sport-adeps.be/index.php?id=8243>

## Quatre mots-clés essentiels

- ✓ « **Module** » = action ponctuelle
- ✓ « **Programme sportif** » = politique sportive globale cohérente et coordonnée
- ✓ **Cadres d'intervention** = objectifs de l'action sportive
- ✓ **Orientations prioritaires 2019\*** = orientations fixées par le Gouvernement

\* toujours d'application en 2020

# « Module » ou « Programme sportif »

- ***Définition d'un Module :***

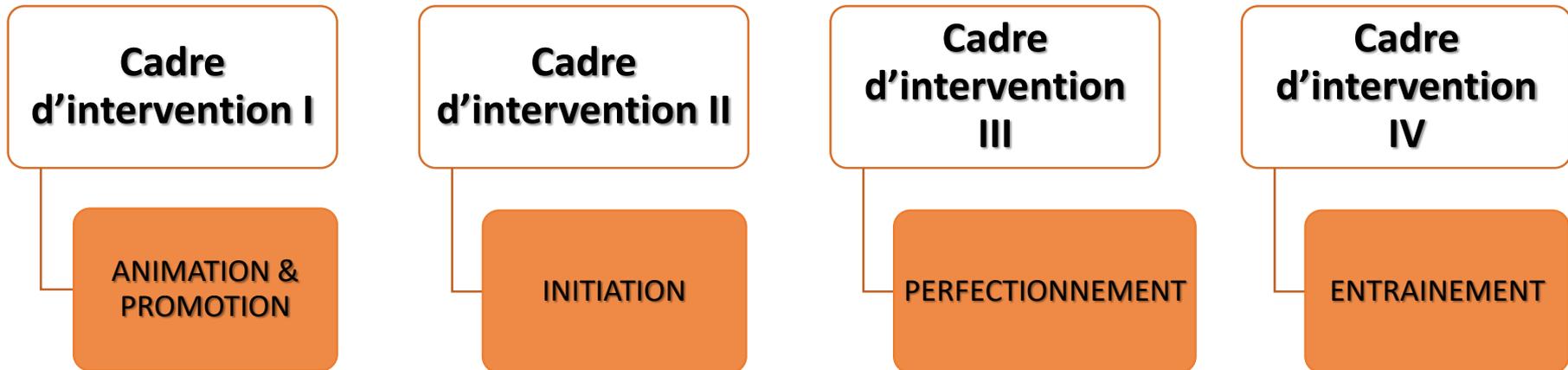
Il s'agit de plusieurs heures d'activités (maximum 25 heures) de promotion et de développement du sport en général ou d'une discipline en particulier

→ But : réalisation d'un objectif à définir par le bénéficiaire en fonction de ses besoins spécifiques. Cet objectif doit constituer une plus-value par rapport au fonctionnement habituel et aux activités quotidiennes du bénéficiaire

- ***Définition d'un Programme sportif :***

Ensemble de modules (minimum 2) coordonnés en un programme cohérent en vue de la réalisation d'une politique sportive **globale**, sur le moyen ou long terme

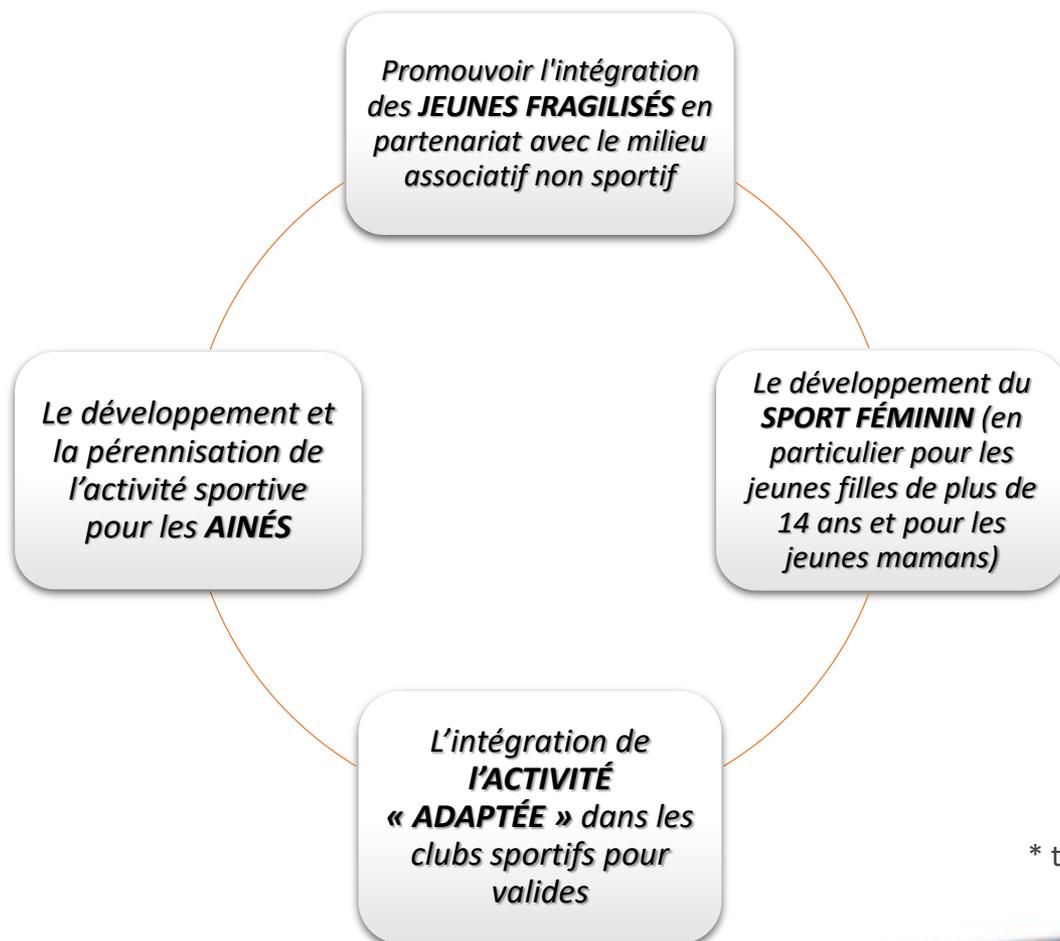
# 1. Cadre d'intervention = objectifs de l'action sportive



- I. «Animation et promotion», dont les objectifs sont de faire découvrir l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu et de développer le savoir-vivre ensemble par la pratique sportive;
- II. «Initiation», dont les objectifs sont de développer progressivement des activités motrices spécifiques, de motiver à l'apprentissage sportif, de recruter ou de fidéliser à la pratique sportive dans l'optique d'une pratique de compétition ou récréative poursuivie tout au long de la vie;
- III. «Perfectionnement», dont les objectifs sont soit de consolider les habilités motrices spécifiques individuelles ou collectives, soit de promouvoir l'arbitrage, soit de parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique;
- IV. «Entraînement», dont les objectifs sont soit de former, d'éduquer et d'entraîner à la compétition, soit d'optimiser l'entraînement, soit de détecter et sélectionner le talent sportif.

## 2. Orientations prioritaires 2019\*

(fixées annuellement par le Gouvernement)



\* toujours d'application en 2020

## 3. Bénéficiaires

BÉNÉFICIAIRES	CADRES D'INTERVENTION	NOMBRE MAX DE MODULES SEPARÉS	PROGRAMME SPORTIF	NOMBRE DE MODULES PAR PROGRAMME
<b>Administrations communales</b> <b>Asbl communales</b>	1, 2	Oui = 4 dont 1/3 orientation prioritaire ( O.P) + 1 supplémentaire si O.P	Oui 1/3 O. P.	6, 10 ou 15  → en fonction du nombre d'habitants/commune soit < 10. 000, entre 10 et 20.000, > 20.000
<b>Centres Sportifs Locaux (Intégrés)</b>	1, 2	Non	Oui O.P. uniquement	2 à 15
<b>Fédérations sportives</b>	1, 2, 3, 4	Non	Oui	2 à 15
<b>Clubs sportifs</b>	1, 2, 3, 4	Oui = 4 + 1 supplémentaire si O. P.	Oui	2 à 15

## 4. Procédure

Demande de subvention  
introduite au min. 4  
mois avant le début de  
l'activité

Si demande incomplète:  
l'Administration invite le  
bénéficiaire à lui fournir  
les infos manquantes  
dans les 10 jours

Le Ministre notifie sa  
décision au demandeur  
dans les 3 mois à compter  
de la réception de la  
demande

L'Administration contrôle  
la recevabilité dans les 15  
jours après réception de  
la demande

Analyse complète du  
dossier sur le plan  
sportif, pédagogique et  
technique

La demande et le suivi de la demande se font via la plateforme SUBside:

<https://www.transversal.cfwb.be/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=sAMS-1A>

## 5. Contenu du dossier de demande de subventionnement

### ➤ Deux aspects : administratif et technique

#### a. Administratif :

- ✓ L'identification et les coordonnées du bénéficiaire
- ✓ La déclaration sur l'honneur de couverture par une assurance en responsabilité civile et dommages corporels
- ✓ La déclaration sur l'honneur de disposer d'un défibrillateur externe automatique de catégorie 1

## b. Sportif, Pédagogique et Technique (S.P.T.)

- ✓ Joindre une présentation (formulaire) générale et le programme détaillé des **Modules** ou du **Programme sportif** :
  - L'explication de la plus-value apportée par rapport au fonctionnement habituel
  - La(les) date(s) et l'(les) horaire(s) de(s) activité(s)
  - L'identification des infrastructures sportives et des lieux où se dérouleront les activités sportives
  - Le nombre maximum de participants prévus, la tranche d'âge concernée et le(s) genre(s) concerné(s)
  - Les moyens mis en œuvre pour remplir les objectifs définis
  - Les moyens mis en œuvre en terme de communication et de promotion des activités

- ✓ Définir le/les **objectif(s) recherché(s)** en terme SMART :
  - Simple, Spécifique : Facile à comprendre
  - Mesurable : avec des indicateurs de résultat
  - Atteignable : accessible, c.à.d. pas trop ambitieux
  - Réalisable : avec des moyens adéquats
  - Temporellement défini : avec une date d'échéance définie
  
- ✓ Indiquer le nombre et le niveau de **qualification du personnel** prévus pour l'encadrement pédagogique des activités\*



\* Voir point 5. Montant de la subvention

# LA METHODE SMART

## Les 5 caractéristiques d'un objectif SMART

S

- **Spécifiques**: clairs, précis, sans ambiguïté et compréhensibles de tous

M

- **Mesurables**: afin de pouvoir déterminer s'ils sont atteints ou non

A

- **Acceptables/Accessibles**: en équilibre avec la réalité de terrain, suffisamment ambitieux pour susciter la motivation sans être pour autant hors de portée

R

- **Réalistes**: relevant des missions du service ou rattachés à un objectif supérieur, ils doivent s'intégrer dans un tout cohérent en prenant en compte les ressources disponibles

T

- **Temporels**: comprenant une échéance, avec des étapes intermédiaires pour mesurer l'état d'avancement et éventuellement adapter leur mise en oeuvre voire l'objectif lui-même

## Quel Programme sportif en rapport avec votre analyse

### ✓ Environnement

1. Rayonnement géographique
2. Partenaires
3. Evolution de l'environnement (nouveaux clubs sur la région, création/suppression d'équipements, groupement de clubs possibles ...)

### ✓ Publics - Généralités

1. Evolution du nombre de membres sur les 3 dernières années
2. Répartition H/F
3. Répartition de membres par type de pratique sportive (compétition, loisirs, dirigeants, etc.
4. Pratique sportive en plein développement
5. Pratique sportive en déclin

✓ **Vie fédérale**

1. Orientations fédérales dans la discipline
2. Organisations de compétitions fédérales
3. Reconnaissance fédérale (charte de qualité, labellisation, ...)

✓ **Volet sportif**

1. Analyse saison écoulée (résultats, organisation de compétitions, nouvelles activités, etc.)
2. Champs d'intervention (compétition, loisirs, école de jeunes, scolaire, etc.)

✓ **Volet éducatif**

1. Valeurs transmises
2. Action de promotion de la santé par le sport
3. Actions de promotion du fair-play et de la citoyenneté
4. Actions favorisant le respect de l'environnement et du développement durable
5. Lutte contre le dopage ...

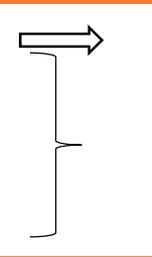
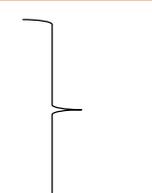
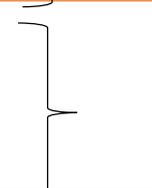
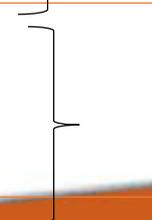
✓ **Volet social**

1. Actions spécifiques pour la mixité
2. Actions spécifiques pour les personnes handicapées
3. Actions spécifiques pour les personnes défavorisées
4. Actions spécifiques pour améliorer l'accessibilité à la pratique sportive

✓ **Volet économique et organisationnel**

1. Relation avec les propriétaires et autres utilisateurs des infra sportives
2. Sources de financement
3. Moyens de communication
4. Nombre de bénévoles et évolution de celui-ci
5. Nombre de juges/arbitres et évolution de celui-ci
6. Nombre, qualification et type d'emploi des salariés

## 5. Montant de la subvention

CADRES D'INTERVENTION	NIVEAUX DE QUALIFICATION MINIMUM REQUIS	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSÉE AUX BÉNÉFICIAIRES PAR HEURE D'ACTIVITÉ SPORTIVE ENCADRÉE
Cadre d'intervention I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• animateur sportif</li> <li>• <b>Moniteur sportif initiateur Golf *</b></li> <li>• Bachelier AESI, sous-section éducation physique</li> <li>• Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique</li> </ul>	 <p>15 €</p> <p>20 €</p>
Cadre d'intervention II	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moniteur sportif initiateur Golf *</b></li> <li>• Bachelier AESI, sous-section éducation physique</li> <li>• Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique</li> </ul>	 <p>23 €</p> <p>26 €</p>
Cadre d'intervention III	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moniteur sportif éducateur Golf *</b></li> <li>• Bachelier AESI, sous-section éducation physique</li> <li>• Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique</li> </ul>	 <p>26 €</p> <p>30 €</p>
Cadre d'intervention IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moniteur sportif entraîneur Golf *</b></li> <li>• Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique, finalité: entraînement du sportif</li> </ul>	 <p>30 €</p>

\* Voir slide suivant

# NIVEAUX DE QUALIFICATIONS

Explication des niveaux de qualifications requis pour avoir accès aux subsides Adeps:

- **Moniteur sportif Initiateur Golf:**
  - Formation reconnue par l'Adeps, l'AFGolf et la PGA : « **Initiateur Golf** »
  - Cours généraux dispensés par l'Adeps : cours Initiateurs ([http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3745&no\\_cache=1](http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3745&no_cache=1))
  - Cours spécifiques dispensés par l'AFGolf et la PGA: cours initiateur golf
  - Lien: <http://www.afgolf.be/formation-initiateur/>
  - L'AFGolf peut vous renseigner sur les initiateurs diplômés dans votre club
- **Moniteur sportif Educateur Golf:**
  - Formation reconnue par l'Adeps, l'AFGolf et la PGA : « **PGA Coach** »
  - Cours généraux dispensés par l'Adeps : cours Educateur (<http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3805>)
  - Cours spécifiques dispensés par l'AFGolf et la PGA: cours PGA Coach
  - Lien: <http://www.afgolf.be/formation-pga-coach/>
  - L'AFGolf peut vous renseigner sur les PGA Coachs diplômés dans votre club
  - Pour tous les pros ayant suivis leur formation avant 2016:
    - Leur formation devra être « valorisée » par l'Adeps et l'AFGolf
    - Au niveau de l'Adeps : passage des examens cours généraux initiateur et éducateur ou dispenses via la valorisation d'acquis / d'expérience (<http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3752>)
    - Au niveau de l'AFGolf: valorisation des formations précédentes > validation du diplôme « PGA Coach » et Moniteur sportif Educateur Golf
- **Moniteur sportif Entraîneur Golf:**
  - La formation n'existe pas actuellement

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à [info@afgolf.be](mailto:info@afgolf.be)



# ANALYSE

ANALYSE – DIAGNOSTIC DE L'ASSOCIATION			EVALUATION (*) 1 insuffisant → 5 excellent				
VOLET	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	1(--)	2 (-)	3 (N)	4 (+)	5 (++)
ENVIRONNEMENT			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PUBLIC(S)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIE FEDERALE			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SPORTIF			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EDUCATIF			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOCIAL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ECONOMIQUE ORGANISATIONNEL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* : Pour les points faibles, ne scorez que les valeurs négatives de l'échelle comme 1 et 2 ; pour les points forts, ne scorez que les valeurs positives, comme 4 et 5). N = Neutre

# SUBSIDE NOTORIÉTÉ



# PROMOTION DU SPORT - NOTORIETE

[Accueil](#)

## A propos de l'Adeps

L'ADEPS C'EST...

- CENTRES ADEPS
- CENTRES DE CONSEIL DU SPORT
- LES CENTRES PERMANENTS DE PRÉPARATION PHYSIQUE (CPS)
- ADEPS MAG
- CLÉS POUR LA FORME

## L'Adeps vous propose

- POINTS VERTS
- STAGES
- CYCLES
- ÉVÈNEMENTS
- OFFRES D'EMPLOI

## L'Adeps vous accompagne

- LES ÉCOLES ET L'ADEPS
- FORMATION DES CADRES SPORTIFS
- SPORT DE HAUT NIVEAU
- FÉDÉRATIONS SPORTIVES
- HANDISPORT
- LE SPORT ET L'EUROPE
- BAROMÈTRE DE LA CONDITION PHYSIQUE
- ADEPS ET SOCIÉTÉ
- VIVONS SPORT

## Promotion du Sport - Notoriété

ACTIVITES SERVANT, PAR LE SPORT, A LA NOTORIETE DE LA ET EN COMMUNAUTE FRANCAISE

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'octroi des subventions pour les activités servant, par le sport, à la notoriété de la et en Communauté française.

Les articles 18 et 19 de cet Arrêté sont abrogés par le décret du 14 novembre 2018 en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport.

- o [Arrêté du 19-01-2001 \(.pdf\)](#) - publié au Moniteur Belge le 21-02-2001
- o [Formulaire organisation d'activités \(.pdf\)](#)
- o [Formulaire participation aux activités \(.pdf\)](#)

Contact :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale du sport - Service Subventions  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

[subvention.adeps.notoriete\(at\)cfwb.be](mailto:subvention.adeps.notoriete(at)cfwb.be)

ou le [Centre de conseil du sport de votre province](#)



Accès à mon adeps



ABC des démarches

**Subventions pour les activités servant, par le sport, à la notoriété de la et en Communauté Française**

**Toutes les infos et formulaire à compléter sur:**  
<http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4180>

# SUBSIDE ACHAT DE MATÉRIEL



# SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF

[Accueil](#) > Subventions pour l'achat de matériel sportif

## A propos de l'Adeps

- L'ADEPS C'EST ...
- CENTRES ADEPS
- CENTRES DE CONSEIL DU SPORT
- LES CENTRES PERMANENTS DE
- PRÉPARATION PHYSIQUE (CP3)
- ADEPS MAG
- CLÉS POUR LA FORME

## L'Adeps vous propose

- POINTS VERTS
- STAGES
- CYCLES
- ÉVÉNEMENTS
- OFFRES D'EMPLOI

## L'Adeps vous accompagne

- LES ÉCOLES ET L'ADEPS
- FORMATION DES CADRES SPORTIFS
- SPORT DE HAUT NIVEAU
- FÉDÉRATIONS SPORTIVES
- HANDISPORT
- LE SPORT ET L'EUROPE
- BAROMÈTRE DE LA CONDITION PHYSIQUE
- ADEPS ET SOCIÉTÉ
- WIVONS SPORT

## Subventions pour l'achat de matériel sportif

### Achat de matériel sportif

Dès le 1er janvier 2019, les demandes de subvention d'achat de matériel sportif, y compris pour les personnes porteuses d'un handicap, se font via la plateforme Subside mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir bouton cliquable ci-dessous).

- o [Le manuel d'utilisation du progiciel SUBside](#) (achat de matériel sportif)
- o [Liste du matériel sportif subventionné applicable en Région Bruxelles Capitale et en partie en Région Wallonne](#) (Uniquement le matériel durable et non fixé à l'infrastructure).

### REMARQUES :

- Pour les associations établies en Région Wallonne, il convient de consulter le site d' « INFRASPORT » pour les subventions en faveur du matériel sportif qui reste à demeure dans une salle spécifique ou fixé à l'infrastructure. (Exemple : mur d'escalade, tatamis qui restent à demeure dans les dojos, panneaux de basket fixés au mur...).

[Lien « Infraspport »](#)

- Pour les associations établies en Région Bruxelles-capitale, l'intervention de le FWB ciblera aussi bien le matériel sportif mobile que le matériel fixé, ancré et mis à demeure.

- o Arrêté du 19-01-2001 - publié au Moniteur Belge le 21-02-2001 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif y compris l'achat d'un DEA - (article 5bis)

[Texte de l'Arrêté \(.pdf\)](#)

### Achat de matériel sportif pour personnes porteuses d'un handicap

Arrêté du 19-01-2001 - (Art.7) publié au Moniteur belge le 21.02.2001 :

- o [L'Arrêté consolidé \(.pdf\)](#)

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif (y compris le DEA)

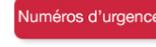
### Contacts "Achats de matériel sportif" :

- Service des subventions Achat de matériel sportif : [subvention.adeps.ams@cfwb.be](mailto:subvention.adeps.ams@cfwb.be)

- Helpdesk (informatique) : [subvention.adeps.helpdesk\(at\)cfwb.be](mailto:subvention.adeps.helpdesk(at)cfwb.be)



Accès à mon adeps



ABC des démarches

**Subvention pour l'achat de matériel sportif, y compris pour les personnes porteuses d'un handicap: Les demandes se font via la plateforme SUBside.**

**Toutes les infos sur :**

<http://www.sport-adeps.be/index.php?id=8317>

# PLATEFORME « SUBSIDES »



## PLATEFORME « SUBSIDE »:

### Plateforme utilisée pour les demandes de subsides:

- Actions sportives locales
- Achat de matériel

SUBVENTIONS ADEPS  
pour l'action sportive locale



Lien: <https://www.transversal.cfwb.be/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=sAMS-1A>

### Bénéfices du passage à la plateforme SUBSIDE pour les Tiers :

- ✓ Simplification des démarches, des formulaires, des courriers/courriels
- ✓ Facilité à joindre l'ensemble des pièces demandées
- ✓ Facilité d'accès aux dossiers soumis à l'Administration
- ✓ Suivi transparent des demandes encodées
- ✓ Possibilité d'effectuer des recherches diverses sur celles-ci à tout moment
- ✓ Réduction ou suppression du format papier
- ✓ Gains de temps
- ✓ Confort de travail
- ✓ Développement durable
- ✓ Etc.

# SUBSIDES INFRASPORTS



# SUBSIDES INFRASPORTS



La direction des Infrastructures sportives a pour mission **d'octroyer des subsides aux clubs et pouvoirs locaux** pour :

- la construction, la rénovation ou l'acquisition d'infrastructures sportives
- l'achat d'équipement sportif et de gros matériel d'entretien
- l'organisation de manifestations sportives

Outre ces missions de base, Infraspports conseille et accompagne les demandeurs de subsides en vue de mettre en œuvre des infrastructures sportives de qualité.

<https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/infraspports.html>

Conditions pour introduire demande :

- ASBL constituée depuis minimum 2 ans (pas de sociétés, associations de fait,...)
- Si ASBL est propriétaire: OK
- Si ASBL n'est pas propriétaire: conditions spécifiques (bail durée minimum 20 ou 27 ans)

# SUBSIDES INFRASPORTS

- Pour la construction, l'extension, la rénovation, l'acquisition d'une installation immobilière
  - **75 % du coût** de l'investissement pour l'acquisition, la construction, l'extension, la rénovation intérieure (vestiaire, sanitaire, réserves, cafétéria...) et extérieure (terrains, abords...) lorsque le projet ne dépasse pas 1.500.000 € HTVA
  - **60 % du coût** de l'investissement pour l'acquisition de la construction, l'extension, la rénovation intérieure (vestiaire, sanitaire, réserves...) et extérieure (terrains, abords...) lorsque le projet dépasse 1.500.000 € HTVA
- Guide procédure:  
<https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%20%20Infrasports/contruction-renovation/Guide%20de%20proc%20c3%a9dure%20extension%20r%20c3%a9novation%20construction.pdf>



# SUBSIDES INFRASPORTS

- Pour l'acquisition du premier équipement sportif, nécessaire au fonctionnement de l'infrastructure sportive
  - Le premier équipement sportif, acquis par le bénéficiaire à l'occasion de la construction, l'extension, la rénovation ou l'acquisition d'une infrastructure sportive ayant fait l'objet d'une subvention Infrasports et destiné à rendre cette infrastructure parfaitement fonctionnelle.
  - Matériel subsidiable:  
<https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%20%20Infrasports/premier%20equipement%20sportif/Liste%201er%20EquipementSportif%20012.pdf> (+ ramasseur balles et lave balles pour practices)
  - Conditions:
    - L'acquisition est liée à un dossier de rénovation/construction
    - Il y a lieu d'attendre la promesse ferme avant de commander l'équipement
    - L'affectation de l'équipement doit être maintenue durant 15 ans à dater de sa livraison
  - Formulaire de demande + lien: <https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/infrasports/equipement-sportif-et-gros-materiel-dentretien/premier-equipement-sportif.html>

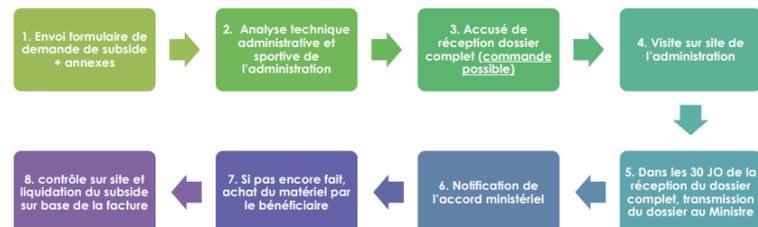
# SUBSIDES INFRASPORTS

- Pour l'acquisition de matériel sportif et du gros matériel d'entretien
  - La Wallonie, via son service Infrasports, peut vous aider dans l'acquisition du matériel sportif et du gros matériel d'entretien, nécessaire au fonctionnement des infrastructures sportives.
  - Matériel subsidiable:
    - Le taux de la subvention est de **75 %**.
    - Concernant le matériel sportif adapté à la pratique des sportifs à mobilité réduite, il est de **90 %**.
    - Voir liste matériel sportif :  
<https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%201%20Infrasports/Materiel%20sportif%20gros%20materiel%20entretien/Liste%20achat%20c3%a9quipement%20sportif%2019.pdf> (+ ramasseur balles et lave balles pour practices)
    - Voir liste gros matériel entretien:  
<https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%201%20Infrasports/Materiel%20sportif%20gros%20materiel%20entretien/Liste%20achat%20gros%20materiel%20entretien%2019.pdf> / limite: puissance 35 chevaux
  - Conditions:
    - La commande peut être passée dès notification de l'accusé de réception du dépôt de la demande de subside.
    - L'affectation du matériel doit être maintenue durant 10 ans à dater de sa livraison.

# SUBSIDES INFRASPORTS

- Formulaire de demande :  
[https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%20%20Infrasports/Materiel%20sportif%20gros%20materiel%20entretien/Formulaire\\_AchatESG\\_M\\_UNIQUE\\_2019.pdf](https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%20%20Infrasports/Materiel%20sportif%20gros%20materiel%20entretien/Formulaire_AchatESG_M_UNIQUE_2019.pdf)
- Procédure:  
<https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%20%20Infrasports/Guide%20de%20proc%3%a9dure%20mat%3%a9riel%20sportif%20et%20mat%3%a9riel%20d'entretien.pdf>

## Procédure Matériel sportif et Gros matériel<sup>19/09/2019</sup> d'entretien : Grandes étapes



# SUBSIDES INFRASPORTS

## ▪ Pour des manifestations sportives

- Un subside de promotion est disponible pour mettre en valeur une infrastructure sportive (stages sportifs, compétitions...).
- Manifestations :
  - Compétitions nationales / internationales
  - Activité de promotion (journée OhMyGolf, initiations, ...)
  - ...
- Conditions:
  - Les demandes motivées et complètes doivent être introduites via formulaire électronique au plus tard **3 mois avant la manifestation**.
  - Vous devez démontrer le caractère promotionnel de la manifestation pour l'infrastructure en question et pour la Wallonie via des banderoles, des photos, articles de presse, etc. sur lesquels apparaissent les logos d'Infrasports et de la Wallonie.
- Liens site + formulaire électronique :
  - <https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsidés/infrasports/manifestations-sportives.html>
  - [http://enquetes.wallonie.be/limesurvey\\_prod2/index.php?sid=97865&lang=fr](http://enquetes.wallonie.be/limesurvey_prod2/index.php?sid=97865&lang=fr)

# AUTRES SUBSIDES



# MILIEU ASSOCIATIF & SUBVENTIONS: OÙ TROUVER LES AIDES ACCESSIBLES ?

## a) BRUXELLES

- Brulocalis : <http://www.brulocalis.brussels/fr/accueil.html>
- Région Bruxelles Capitale : <http://servicepublic.brussels/>
- Visit Brussels : <http://visit.brussels/fr>
- Image de Bruxelles : <http://www.imagedebruxelles.be/fr.html>
- Cocof : [www.spfb.brussels](http://www.spfb.brussels)
- Mon asbl : <http://www.monasbl.be/>

## b) Wallonie

- Région wallonne : <http://interieur.wallonie.be/>
- Union des Villes et des Communes : <http://www.uvcw.be/>
- Subvention Région wallonne :  
<http://subventions.wallonie.be/home.html>
- Infrasports :  
[http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/Trav  
aux subsidies/infrasports](http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/Trav aux subsidies/infrasports)
- Mon asbl : <http://www.monasbl.be/>

## 2. PERSONNES DE CONTACT ADEPS ET INFRASPORTS



# ADEPS

Pour toute question concernant les subsides ADEPS, vous pouvez vous tourner vers les **inspecteurs de votre province**. L'AFGolf reste également à votre disposition si besoin.

Nom	Email	Téléphone	Province
Yvan Luyten	Adeps.ccs.bxl@cfwb.be	02/344.06.03	Bruxelles
Thierry Bury	Adeps.ccs.bw@cfwb.be	010/23.52.10	Brabant Wallon
Thomas Henreaux	adepts.ccs.charleroi@cfwb.be	071/27.06.40	Hainaut (Est)
Olivier Bonnier	adepts.ccs.mons@cfwb.be	065/55.54.32	Hainaut (Ouest)
Anouk Lilien	adepts.ccs.namur@cfwb.be	081/83.03.80	Namur
Serge Caelen	adepts.ccs.liege@cfwb.be	04/364.14.40	Liège
Cédric Prignon	adepts.ccs.arlon@cfwb.be	063/21.31.80	Luxembourg

<http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8324#17721>

# INFRASPORTS

Pour toute question concernant les subsides INFRASPORTS, vous pouvez vous tourner vers les **agents de votre province**. L'AFGolf reste également à votre disposition si besoin.

Nom	Email	Téléphone	Province
Nathalie Moulard	<a href="mailto:nathalie.moulard@spw.wallonie.be">nathalie.moulard@spw.wallonie.be</a>	081/77.33.27	Hainaut
Astrid Joassin	<a href="mailto:astrid.joassin@spw.wallonie.be">astrid.joassin@spw.wallonie.be</a>	081/77.33.87	Luxembourg Namur (arrondissement Dinant)
Vincent Sampaoli	<a href="mailto:vincent.sampaoli@spw.wallonie.be">vincent.sampaoli@spw.wallonie.be</a>	0475/77.40.07	Brabant Wallon Namur (arrondissement Namur et Philippeville)
Françoise Deckers	<a href="mailto:francoise.deckers@spw.wallonie.be">francoise.deckers@spw.wallonie.be</a>	081/77.33.82	Liège
Chantal Jacobs	<a href="mailto:Chantal.jacobs@spw.wallonie.be">Chantal.jacobs@spw.wallonie.be</a>	081/77.27.26	<b>Directrice</b>
Françoise Mirgaud	<a href="mailto:Francoise.mirgaud@spw.wallonie.be">Francoise.mirgaud@spw.wallonie.be</a>	081/77.33.70	<b>Responsable subsidie manifestations sportives</b>
Contact général	<a href="mailto:Infrasports.dgo1@spw.wallonie.be">Infrasports.dgo1@spw.wallonie.be</a>		<b>Adresse générale</b>

